

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

----- COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 août 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 07 août 2015, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Convocation en date du 03 août 2015.

Présents : M. Alain-Claude CULLET et Mmes Geneviève CATTELAÏN, Jessica CHAVOUTIER, Mme Marlène PERIARD

Mrs Pascal BONNET, Jean Marc COLOMBAN, Stéphane PORTHEAULT, Eric SOURNAC,

Excusés : Mme Maryse CHAVOUTIER et M. Pierre LABBE

Secrétaire de séance : Mme Geneviève CATTELAÏN

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 mai 2015 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

1 – Travaux Parking :

L'Entreprise la mieux disante a été retenue ; il s'agit de SCHILTE TP. Ils ont commencé le chantier le 28 juillet 2015 par l'installation du chantier, le terrassement et la préparation du mur cyclopéen. A la dernière réunion de chantier, la réalisation d'un chemin pour accéder au-dessus des garages a été soumise à l'Entreprise. Il a été demandé d'utiliser la terre restante pour le merlon. Les réunions de chantier ont lieu le lundi à 15 h. A partir d'aujourd'hui, l'Entreprise ferme durant quinze jours.

2 – Travaux pour la pose d'une station UV au Réservoir du Chef Lieu :

La pose de la station UV au réservoir du Chef-Lieu devrait se faire 2^{ème} quinzaine d'Août.

L'analyse d'eaux des deux réservoirs aura lieu Mardi 11 août 2015 à 10 h 30.

3 – Autres travaux :

Mur de la Chentraz : Un autre devis sera demandé afin d'avoir plusieurs avis.

Voirie : Les emplois et les enrobés prévus ont été réalisés.

Accessibilité : la prolongation du délai pour réaliser l'Agenda pour l'Accessibilité a été demandée par courrier et délibération. Il reste à compléter un dossier.

Logements Ancienne Ecole : Décide de nettoyer l'ancienne mairie et les combles de ce bâtiment pour ensuite réaliser des travaux d'isolation et de drainage. Ce nettoyage sera effectué par les Conseillers municipaux le Samedi 12 septembre 2015 à partir de 8 h. Est informé que la CCCT bénéficie d'un service qui effectue les bilans énergétiques.

Columbarium : des devis seront demandés pour réaliser une dalle qui servira à soutenir le futur colombarium, au nouveau cimetière.

Lampadaire : un lampadaire solaire sera installé au croisement des routes départementales D114 et D117. Par contre, auparavant un socle sera à réaliser. Aucune subvention n'a été accordée pour ce travail.

Décanteur-Digesteur : la vidange de la fosse septique du Chef-lieu a été réalisée par la SCAVI pour un montant de 3 320,95 euros.

4 – Remerciements :

Le Conseil municipal remercie toutes les personnes présentes à la corvée du village.

5 – Location des garages et parkings :

Un garage s'est libéré. En commission de travail, le Conseil municipal a défini les nouveaux critères de location pour une meilleure cohérence dans les attributions ; priorité à :

- 1) Etre propriétaire et avoir sa résidence principale sur Fontaine le Puits
- 2) Ne pas déjà bénéficier d'un garage ou parking communal
- 3) Dans l'ordre de la liste d'attente

En respectant, ces trois critères, le garage libre est attribué à Mme ou M. Stéphane PORTHEAULT.

Suite à la mise en place de trois conteneurs semi-enterrés pour le tri des déchets et les ordures ménagères, un autre garage se libérera mais étant donné qu'il contient l'armoire des compteurs électriques de tous les garages, il faudra décider si la Commune le conserve pour ses besoins ou s'il sera mis en location avec des réserves. Délibération n°

6 – Indemnité Agent Recenseur :

Vu le travail effectué avec sérieux et rigueur par l'Agent Recenseur en début d'année, décide de lui attribuer une indemnité de 500,00 euros. Délibération n°

7 – Subventions :

La Mairie a reçu seize demandes de subvention. Le budget communal ne permet pas de donner une aide à toutes ces requêtes. En commission de travail, le Conseil municipal a retenu neuf associations en privilégiant les associations locales, celles qui touchent des personnes de la commune mais aussi celles qui ont un réel besoin ponctuel. De plus, afin de ne pas créer de discordances en elles, décide de donner la même somme à toutes celles qui ont été choisies. Délibération n°

- | | |
|--|-------|
| 1) Club du 3 ^{ème} Age : | 150 € |
| 2) Association Vivre à Fontaine le Puits : | 150 € |
| 3) Association Alzheimer de Savoie : | 150 € |
| 4) Lutte contre le Cancer : | 150 € |
| 5) De l'Ombre à la Lumière : | 150 € |
| 6) Solidarité Népal : | 150 € |
| 7) FNACA : | 150 € |
| 8) Resto du Cœur : | 150 € |
| 9) Handisport : | 150 € |

8 – Affaires diverses :

- Prend connaissance des diverses dotations allouées : DGF, Dotation touristique, FCTVA...
- Apprend que des arrêtés municipaux seront établis afin de déresponsabiliser la Commune pour les chalets d'estive ; en effet, ceux-ci ne sont pas accessibles l'hiver et ne seront pas fournis en électricité, eau et assainissement par la Commune.
- Apprend que le Conseil général n'a pas attribué de subvention pour le prolongement du parking.
- ADS : l'APTV a envoyé la convention signée pour l'instruction des demandes d'occupation des sols.
- Forêt : 50 m3 de chablis étaient en vente mais, à ce jour, il n'y a aucun preneur.
- L'APTV a présélectionné sept sentiers de randonnée en Tarentaise afin de les promouvoir et les valoriser.
- Transport scolaire : pour que le transport scolaire Fontaine le Puits/Ecole de Salins les Thermes subsiste et qu'il soit pris en charge par le Conseil général, un minimum de cinq élèves est nécessaire. A ce jour, quatre enfants sont inscrits ; le transport sera donc à la charge de la CCCT et des Communes de Fontaine le Puits et Salins les Thermes.

Séance levée à 20 h 45.

Fait le 10 août 2015,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 14 août 2015.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET